

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024**

Délibération N° 41/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-sept novembre à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni à la résidence Joseph Fontanet 95 boulevard Lepic, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, Mme Geneviève CHOLET, M Jean Marc VIAL, Mme Chantal CURTELIN, Mme Claudie FRAYSSE, Mme France BRUYERE, M Daniel MANSOZ, M André GRANGER, M Maxime BERTRAND et M Guy JANET MAITRE.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	10
Votants	10

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESIDENCE
JOSEPH FONTANET SUITE A LA VISITE DE SECURITE**

Il est proposé aux membres du CA d'examiner la possibilité de prévoir dans le règlement intérieur l'interdiction des vélos et trottinettes électriques dans les logements. Cette préconisation a été formulée lors de la commission de sécurité. Par ailleurs cette mesure permettra aussi de prévenir les détériorations dans les couloirs et les logements.

Le CA valide à l'unanimité cette modification du règlement intérieur de la résidence.

Délibération adoptée à l'unanimité
Ont voté pour : 10
Fait à Aix les Bains, le 2 décembre 2024

Acte rendu exécutoire le 4 décembre 2024
Après envoi à la Préfecture le 4 décembre 2024
Et publication du 4 décembre 2024

Michelle BRAUER
pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

Brauer 4

